



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex – 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

23/AR41

Visa de M. MEONI



Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA



Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 04 MAI 2023

## 23/AR41 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE A MADAME HELENE AUDIBERT, 14<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE

**Josée MASSI**, Maire de TOULON,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-18, L2122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

**VU** l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

**VU** le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

**ATTENDU** qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de procéder à l'attribution de délégations,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Madame Hélène AUDIBERT, 14<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonctions dans le domaine :

#### - RENOVATION URBAINE

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, elle reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant au domaine précité et, signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans le domaine délégué,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics.

**ARTICLE 2 :**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Hélène AUDIBERT, 14<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

**Josée MASSI**  
**Maire de Toulon**



Transmis au contrôle de légalité le : 04 MAI 2023  
Publié le : 04 MAI 2023

**Acte à classer****23AR41**

|                |                                 |             |          |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| <b>1</b>       | <b>2</b>                        | <b>3</b>    | <b>4</b> |
| En préparation | En attente retour<br>Préfecture | > AR reçu < | Classé   |

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-05-04T11-09-55.02 ( MI244880850 )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230503-23AR41-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : 23/AR41 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE AD. ME HELENE AUDIBERT, 14<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE

Date de décision : 03/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.4. Delegation de fonctionsIdentifiant unique de l'acte antérieur  
:Acte : [23AR41 DEL. DE FCT. ET SIGN. A  
Mme AUDIBERT, 14<sup>ème</sup> Adjoint au  
Maire.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 04/05/23 à 11:09

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Transmis

Date 04/05/23 à 11:09

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 04/05/23 à 11:21